Avec la
Cgt 04

L'action,
C'est maintenant !

Le bulletin de l'UD 04

Union Départementale
Des syndicats CGT
des Alpes de Haute Provence

« Ensèn »

Sommaire

Edito (suite) + La caravane des saisonniers 2

Congrès de l'UL de Digne du 11 juin 3

Projet de loi El Khomri : la lutte continue 4-5

Congrès FAPT 04 des 23 et 24 juin 6

GHT : les trois lettres de la discorde 7

Partenariat 8

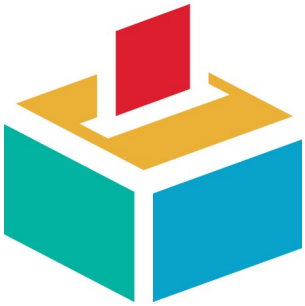

La démocratie,
c'est nous

Numéro
Juin 2016

EDITO

Il nous faut de la COHERENCE !

Le Sénat (majorité de droite) a adopté une version encore plus rétrograde du texte adopté en première lecture (oui, c'est possible), avec notamment la remise en cause des 35 heures et le passage à 39 heures. La Commission Mixte (Sénat et Assemblée Nationale) a échoué à proposer un texte commun. C'est donc la Commission des Affaires Sociales qui a adopté un texte semblable à celui voté en première lecture, en rebaptisant la loi en « projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ».
Notons quelques modifications dues à la lutte extraordinaire menée depuis plusieurs mois :
* Introduction dans le texte d'articles pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles
* Abandon du seul critère de baisse du chiffre d'affaire pour justifier un PSE. Il faudra plusieurs critères.
* Intégration de deux nouveaux thèmes obligatoires dans les négociations de branches en plus des quatre actuels : pénibilité et égalité professionnelle Femme / Homme (actuellement classifications, salaires, complémentaires santé/prévoyance et formation)
* Suppression de l'article qui interdisait aux faux travailleurs indépendants d'être requalifiés en salarié avec un contrat de travail salarié

Mais le gouvernement maintient l'essentiel visant à détruire la hiérarchie des normes et le principe de faveur (Art.2) :
Concrètement L'article 2 c'est la possibilité de déroger aux accords de branches dans un sens moins favorable aux salarié-e-s sur les sujets tels que :
- La détermination du taux de majoration des heures supplémentaires ;
- La rémunération des temps nécessaires à la restauration et aux pauses ;
- L'assimilation des temps nécessaires aux opérations d'habillage et de déshabillage à du temps de travail effectif ou détermination de contrepartie ;
- La mise en place des astreintes ;
- Le dépassement de la durée quotidienne jusqu'à douze heures ;
- Le dépassement de la durée hebdomadaire moyenne de travail dans la limite de quarante-six heures sur une période continue de douze semaines ;
- La dérogation à la durée minimale du repos quotidien ;
- La mise en œuvre des congés dans l'entreprise ;
- La mise en place d'horaires à temps partiel ;
- La détermination de la limite au nombre d'heures complémentaires ;
- La détermination des délais de prévenance pour les changements d'horaires des salarié-e-s à temps partiel ;
- Les modalités de récupération des heures perdues ;
- Les modalités de report d'heures en cas d'horaires individualisés ;
- La détermination des jours fériés et chômés ;
- La durée des congés spéciaux ;
- Les délais de prévenance pour les astreintes ;
- Le droit à la déconnexion.

EDITO (SUITE) :

Il faut y ajouter les thèmes déjà existants comme la fixation du contingent d'heures supplémentaires, les forfaits, l'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à l'année, le compte épargne et la journée de solidarité.
Une foi cette liste établie, il ne suffit pas de nous lamenter ensemble, mais bien de rechercher les raisons qui nous ont conduit dans cette impasse. Délégation et Votes sanctions successifs sont les réflexes de facilité qui nous ont souvent guidé. Nous avons donc des choix à faire, choix à situer dans l'action. Nous pouvons réfléchir sur le sentiment émis lors d'un dernier stage de formation syndicale organisé sur le département, par un jeune Délégué de l'enseigne Carrefour « Ceux qui veulent que les négociations aient lieu à l'entreprise, avec les conditions dérogatoires, dans le contexte actuel ils n'ont jamais travaillé !!! ». Effectivement ceux qui prônent l'objectif de « redonner de la négociation à l'entreprise » sont très loin de la réalité du rapport de force d'aujourd'hui ??? Ou bien ils en sont conscient et livre la force de travail que nous représentons aux seules lois du marchés, peu importe l'évolution de nos conditions de travail et de vie.

Le « ils » représente Gouvernement, MEDEF et CFDT. Pour cette dernière quand la Provence du Jeudi 26 mai rapporte les propos de Laurent BERGER tenus dans le cadre d'un entretien ou il indique « Et que la CGT cesse de mentir sur le contenu de la loi. » je ne peux que m'interroger sur la construction syndicale que nous pouvons avoir avec cette organisation ? Comment tenir compte, dans nos orientations, de l'expression de notre jeune camarade (qui n'est pas isolée). Dans les Alpes de haute Provence la commission exécutive de l'UD CGT a décidé de ne plus avoir de lien direct avec la CFDT. Cette orientation ne s'oppose pas avec notre démarche unitaire. Mais nous devons bien repositionner notre conception unitaire, et en premier lieu affirmer que la seule et la vraie unité, c'est celle construite par les salariés.

Les revendications et les prises de décisions des salariés sont fondamentales dans la conduite des actions. C'est cela notre cohérence, la clarté de nos paroles à la lumière de nos actes, pour que celles et ceux qui vivent de leur force de travail aient la maitrise, en conscience, de leurs choix. La CFDT ne défend pas les travailleurs. Alors comment pourrions-nous avoir une démarche unitaire commune, en dehors des décisions des assemblées de salarié, avec cette organisation ? NOUS AVONS CHOISI.

Alain Bard, SG CGT 04

LA CARAVANE DES SAISONNIERS

La caravane CGT des saisonniers sera dans le département le 8 juillet :

- **À 9h00 sur le marché des Mées : la CGT 04 informera les saisonniers et CDD sur leurs droits autour d'un café offert à cette occasion.**

- **À 14h00 la caravane s'installera sur le marché à la Brillanne**

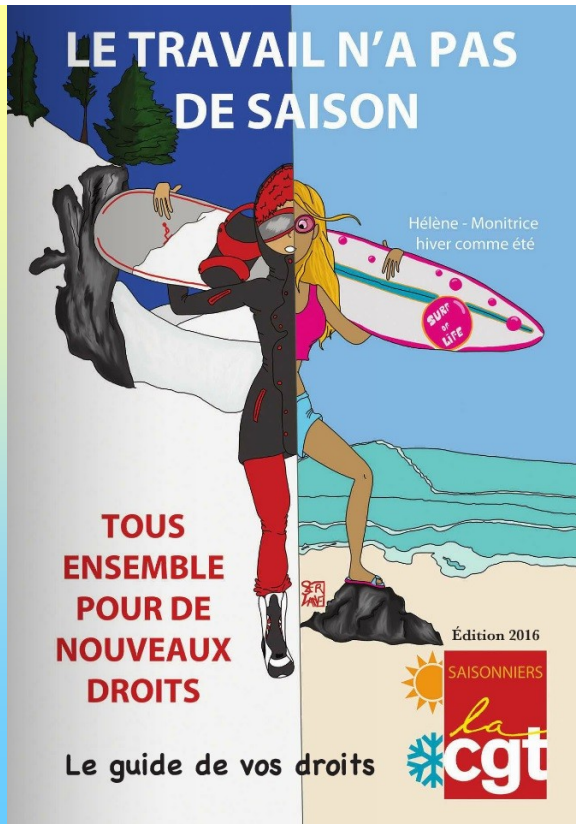

Le congrès de l'Union Locale de Digne a élu une nouvelle Secrétaire Générale

Interview d'Aurore Porthe, la nouvelle SG de l'UL (au centre sur la photo ci-dessus)

« Je suis hôtesse de caisse à Carrefour de Digne, j'ai 42 ans, DS au syndicat CGT de Carrefour. J'ai été élue le 11 juin secrétaire générale de l'UL de Digne et du pays Dignois lors du congrès qui s'est tenu à la Javie. Accompagnée des membres de la commission exécutive, je compte, pendant mon mandat, renforcer la présence de la CGT à Digne. Nous avons déjà mis en place divers collectifs qui vont nous permettre de suivre les syndiqués, d'informer et d'accompagner tous les salariés et de surtout préparer les élections des TPE qui sont un enjeu très important pour notre syndicat ! Avant tout nous devons rester mobiliser contre la catastrophe qu'est la loi El-Khomri et j'encourage chacun à se mobiliser ! »

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI, LA LUTTE CONTINUE : DES RASSEMBLEMENTS … A LA VOTATION CITOYENNE

Arrêtons d'appeler cette loi "Loi Travail", mais "Loi Dumping Social", car c'est ça la réalité de cette loi.

Beaucoup de syndicats du monde entier nous témoigne leur soutien. Certains ont déjà vécu cette réforme, d'autres la vive.

Et cette Loi, certains pays ont de l'avance sur nous, comme en Espagne où elle est déjà appliquée. Et qu'est ce qu'on voit en Espagne ?
On voit certains secteurs, où avant grâce à leur convention collective, les salariés gagnaient 1400 euros. Aujourd'hui, ils sont embauchés à 700 euros grâce à l'accord d'entreprise qui prévoit de déroger à la loi et aux conventions collectives. En Espagne toujours, on fait des contrats de 4h00 par semaine, mais la réalité c'est que les salariés sont obligés de travailler 10h00, et les 6 dernières heures ne sont pas payées. Et celui qui refuse, il est licencié. Et ceux qui prétendent que le chômage baisse dans ce pays, oui il baisse mais en partie parce que les jeunes quittent leur pays pour aller trouver du boulot ailleurs. C'est pas comme ça qu'on prépare un avenir à la jeunesse.

Nous sommes fiers d'être à la CGT !

Oui, on ne se le dit pas assez mais là, on peut se le dire : nous sommes fiers de ce qu'on fait.
Alors qu'ils ne cessent d'annoncer un essoufflement du mouvement depuis plusieurs mois, il n'a cessé de se renforcer et de se diversifier avec la plus grosse journée de mobilisation le 14 juin. Il nous faut continuer à diversifier les formes d'action.

Le 14 juin, 1.300.000 manifestants ont défilé dans tout le pays, plus de 4 heures avant que les derniers manifestants parisiens quittent la place d'Italie à Paris, des délégations de syndicats européens présentes en nombre, arrêt total de la production dans certaines entreprises, des sites d'ordures ménagères bloqués, des centaines de milliers de votation pour le retrait du projet de loi recueillies …
Qui a parlé d'essoufflement ?

A Marseille où une importante délégation du département s'est déplacée, plus de 140 000 salariés, privés d'emplois, retraités et jeunes ont manifesté du Vieux Port à Castellane (voir les photos ci-dessous) pour exiger le retrait de ce projet de loi "dumping social" .Cette mobilisation est la plus importante depuis le début du mouvement. De plus en plus de grèves reconductibles, tous les secteurs sont touchés : grande surface fermée, port de Marseille/Fos, port pétrolier, traitement des déchets, non parution d'un grand nombre de quotidiens, fermeture de dizaines de cantines, crèches et garderies, SNCF, RTM, RDT 13, Air France, La poste et dans les télécommunications, la pétrochimie, le spectacle, les organismes sociaux, la santé, le commerce, les services publics et la fonction publique, l'agroalimentaire, la métallurgie, les banques et assurances, l'enseignement et l'énergie…

Le Patronat nous appelle terroristes, et nous appellent guérillas.
Mais il n'y a que des travailleurs en luttes !
Nous sommes des salariés honnêtes avec la tête haute...ils ne peuvent pas en dire autant !
On bosse du matin au soir pour gagner notre pain...ils ne peuvent pas en dire autant !
On dit la vérité du fond des tripes...ils ne peuvent pas en dire autant !
Nous ne sommes pas seuls...ils ne peuvent pas en dire autant !

Le Patronat de l'époque, dans les années 40, sous l'occupation, traitaient les militants CGT avec le même mépris, pour en faire ensuite des héros après la Libération. Rappelons certains noms de ces terroristes : Ambroise Croizat, Marcel Paul, benoit Frachon.

Si ces gens là étaient des terroristes alors soyons fiers nous aussi !

La CGT donne l'occasion à la population de s'exprimer au travers de la votation citoyenne. Pour des terroristes c'est quand même original de faire voter les gens ce que le gouvernement est incapable de faire, incapable de prendre en compte l'opinion majoritaire.

C'est pour cela que nous avons développé la votation citoyenne afin de donner la parole aux citoyens , en montrant ce que c'est la démocratie. En effet, tout le mois de juin, l'intersyndicale opposée à cette loi a débuté une campagne de votation citoyenne sur les lieux de travail et les lieux de vie. De nombreuses entreprises, établissements publics, places, marchés, ont été l'occasion pour la population de s'emparer de cette votation et de s'exprimer de manière largement majoritaire pour le retrait de ce projet et pour l'ouverture de négociations pour l'obtention de nouveaux droits pour les salariés. C'est dans ce sens que la CGT porte clairement et avec détermination des propositions pour un code du travail du 21ème siècle, porteur de progrès social.

Forte de cette mobilisation, forte des centaines de salariés qui s'organisent à la CGT, nous appelons à poursuivre le mouvement et à se mobiliser pour les prochaines journées d'actions.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement !

CONGRES DE LA FAPT 04 DES 23 ET 24 JUIN

Un nouveau secrétaire général et de nouvelles ambitions

Le syndicat de la FAPT 04 (des salariés des activités postales et de télécommunications) a tenu son congrès s'est tenu les 23 et 24 juin à Château Arnoux. Tony Hernandez (à gauche sur la photo ci-dessous), Cadre supérieur à la Poste de Digne, a été élu Secrétaire Général.

L'objectif principal sera de continuer la bonne dynamique de travail du collectif mis en place en juin 2015 tout en la renforçant.

Il s'agira notamment de travailler en proximité, sur les secteurs, et aider chacun à s'organiser sur le lieux de travail au regard de la configuration géographique du département des Alpes de Haute Provence. L'objectif est d'avoir un relais par zone afin de pouvoir être encore plus réactif.

Des collectifs ont été créés. Maintenant, il va s'agir d'étoffer le plan de travail et de renforcer les spécificités en fonction des corps de métier en fonction de leurs revendications. Quelques points qui seront développés dans le plan de travail : le courrier, les réseaux, les jeunes, les cadres, les retraités...

« GHT » : les trois lettres de la discorde

Une véritable révolution silencieuse se prépare

- Interview de Cédric Volait (CGT Santé 04 et PACA) -

Il y a une autre loi, dans la même logique que la loi Travail, qui est aussi très dangereuse, c'est la loi santé "Touraine". Elle a été votée, dans une certaine indifférence, pendant l'état d'Urgence début janvier. Les personnels commencent à s'en inquiéter. Dans la loi Touraine l'article le plus dangereux c'est celui concernant la mise en place des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire). En effet, à partir du 1er juillet 2016, tous les hôpitaux sont dans l'obligation (sous peine de sanction financière) de se regrouper en GHT. L'organisation hospitalière française va connaitre de profondes modifications, peut être les plus importantes depuis 1945.

La première étape consiste à regrouper les hôpitaux au sein d'un territoire, et à mettre en place des "soignants volants". En effet, ils vont voler au gré du vent de pénurie qui va les porter d'un hôpital à un autre. C'est absolument catastrophique. La deuxième étape, c'est la fusion hospitalière.

Cette réforme est à mettre en lien avec la réforme territoriale et le passage à 13 régions :
- On agrandit la notion de territoire
- On met en place une concentration des pouvoirs
- On éloigne les centre de décisions de la populations et des besoins de proximité
- On met en place des super directeurs territoriaux pour faire la pluie et le beau temps sur le champ de la santé. Malheureusement, le beau temps on ne le voit plus trop, il fait de plus en plus moche.

A aucun moment, la situation des personnels ou des patients n'est prise en compte dans cette réforme.

Si la loi El Khomri a pour principe l'inversion de la hiérarchie des normes, la loi Touraine a pour objectif l'inversion de la hiérarchie des soins. Les soins ne sont plus fait pour s'adapter aux patients mais pour s'adapter aux exigences techno-financière. Le plus important c'est d'avoir de bons indicateurs évaluant les soins plutôt que d'avoir de bons soins. C'est la logique globale de la loi. Ce ne sont plus les professionnels qui pensent leur travail, qui disent ce dont ils ont besoin pour faire au mieux leur travail. Maintenant, c'est le pouvoir techno-financier qui dit ce que sont les soins et comment les mettre en place. Les professionnels n'ont plus que le droit de se taire.

Avant, on soignait en fonction de ce que les gens avaient besoin, maintenant on soigne en fonction des moyens alloués. Et comme les moyens alloués diminuent de plus en plus, on installe sciemment une pénurie. La pénurie va dégrader le fonctionnement qui va ensuite justifier des fermetures de structures publiques.

Quand on sait que le principe du système français c'est de soigner partout sur le territoire, tout le temps, tout le monde et au plus près des populations, on se rend compte que c'est nécessaire de se mobiliser contre ces GHT. Pour cela il va falloir travailler encore plus en lien, mettre en place des collectifs CGT dans chaque GHT, et se mobiliser de manière interprofessionnelle pour mettre cette stratégie néfaste.

Cette politique de casse des services publics va aggraver le chômage, les conditions de travail et les droits des agents hospitaliers.
Bien plus grave, les usagers seront impactés les premiers en termes de conditions de prise en charge et d'accès aux soins.
Depuis plusieurs années l'hôpital de Sisteron a été obligé de fusionner avec Gap. De ce fait les populations se retrouvent à 50 km d'un service de maternité, d'urgence de pointe ou de chirurgie.
En suivant cette logique, les mutualisations d'ores et déjà prévues conduiront à une fusion des hôpitaux de Manosque et Digne, avec à terme la disparition de certains services.
Les populations du 04 vont déambuler dans le département et en dehors pour avoir accès aux soins.

Feront partie du GHT 04 au 1er juillet 2016 :

① CH de Digne
② CH de Manosque
③ EPS de Castellane
④ EPS de Seyne les Alpes
⑤ EPS de Riez
⑥ EPS de Barcelonnette
⑦ EPS de Forcalquier
⑧ EPS de Banon
⑨ EPS Les Mées

Les autres établissements publics du département devraient progressivement intégrer le GHT 04.

POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA QUESTION DES GHT : Cliquez ici

LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

MACIF

LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE